



Date de dépôt : 6 novembre 2024

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Olivier Baud, Christian Zaugg, Jocelyne Haller, Pierre Vanek, Jean Batou, Salika Wenger, Maria Pérez, François Baertschi, Daniel Sormanni, Henry Rappaz, Florian Gander, Pascal Spuhler, Christian Decorvet, Jean-François Girardet, Christian Frey : « Police-Secours » : au secours !

En date du 2 novembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les faits alarmants parus récemment dans la presse les 3 et 4 novembre 2017 au sujet de l'incapacité de la police genevoise à répondre aux urgences, faute de moyens suffisants;*
- les alertes lancées par les syndicats de la police et la commission du personnel auprès du conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie (DSE) et de la commandante de la police, notamment quant au manque d'effectifs;*
- la baisse drastique des effectifs attribués à « Police-Secours », qui a perdu 50 postes en 2 ans (ils seraient passés de 315 à 265);*
- la carence de renforts disponibles pour les interventions urgentes et le délai beaucoup trop long de leur engagement quand il faut les mobiliser;*
- l'absence de réponses satisfaisantes, malgré les nombreuses sollicitations émanant des représentants du personnel auprès de la hiérarchie;*

- *l'apparent déni de la problématique de la part du DSE;*
- *les risques que représente pour la population genevoise le fait que la police ne soit plus en état d'assurer les interventions urgentes requises;*
- *le danger que cette situation fait également courir aux agents de Police-Secours qui, en plus de ne pas pouvoir répondre à toutes les urgences, sont confrontés à des dilemmes difficiles quand il faut renoncer à une intervention et sont aussi contraints d'engager leurs missions en parant au plus pressé, sans être à même de garantir des conditions d'intervention optimales,*

invite le Conseil d'Etat

- *à prendre dans de brefs délais des mesures urgentes pour renforcer les effectifs de « Police-Secours »;*
- *à produire un plan d'actions avec échéancier et chiffrage des compléments budgétaires nécessaires, liés à l'augmentation indispensable des postes d'agents de police de terrain.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A titre liminaire, il sied de rappeler que la présente motion a été déposée 18 mois après l'entrée en vigueur de la loi sur la police, du 9 septembre 2014 (LPol; rs/GE F 1 05).

Depuis lors, le Grand Conseil a adopté, le 3 novembre 2022, la loi modifiant la loi sur la police (*Améliorons le fonctionnement de la police genevoise; pour une police au service de la population*) (L 12521), qui est entrée en vigueur le 24 décembre 2022. La question qui a largement animé les débats en commission, lors des travaux relatifs à la loi 12521, portait sur le niveau de l'interopérabilité des services opérationnels (perçus comme des silos).

En adoptant la loi 12521, le Grand Conseil a répondu à la question, et corollairement aux motionnaires, en réinstituant la gendarmerie en tant que corps. C'est désormais cette dernière qui assure le secours d'urgence (art. 10 LPol), avec les tâches d'« assure[r] auprès de la population une présence effective et préventive, et assume[r] les prérogatives répressives prévues par la loi, notamment dans les domaines de la circulation, du secours d'urgence et de la proximité ».

Il en résulte le maintien, au sein de la gendarmerie, d'une unité de secours d'urgence (USECU), qui bénéficie de l'appui très large des autres unités opérationnelles que sont l'unité de proximité (UPROX), l'unité routière (UROUT) et l'unité diplomatique et aéroportuaire (UDIPA), et qui compte sur les compétences des différentes brigades spécialisées.

La question des effectifs pour répondre aux situations urgentes se pose aujourd'hui en termes d'effectif global de la gendarmerie. Le Conseil d'Etat relève une augmentation des manifestations organisées, notamment, par les communes (culturelles, sportives et de loisir), qui nécessitent le déploiement de moyens conséquents de la police cantonale en matière de sécurité. Cette situation a entraîné un état de fatigue important du personnel de la police, dont il faut tenir compte.

A ce jour, la situation exceptionnelle vécue par la police, et ses difficultés en termes de planification et de gestion des événements, nécessitent une attention particulière.

Pour cette raison, le Conseil d'Etat a inscrit au projet de budget 2025 la création de 10 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires, pour faire face notamment à l'augmentation de ces événements exceptionnels dans l'activité régulière de la police, sur la base de l'observation de ces 4 dernières années. Les heures de mobilisation se montent en moyenne à 100 000 heures

annuelles et génèrent des heures supplémentaires, dont le salaire horaire est majoré. Les manifestations sportives récurrentes (de football et de hockey) contribuent significativement à ces chiffres.

Afin d'intégrer de manière structurelle la gestion de ces événements, si possible sur les seules heures planifiées et sans péjorer l'activité régulière et quotidienne des corps, une augmentation des effectifs de la police est nécessaire. En outre, le Conseil d'Etat sera plus exigeant vis-à-vis des organisateurs de manifestations quant aux mesures de sécurité propres qui leur incombent.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET